

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 48.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, l'aligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 25 NOVEMBRE 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : " Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : " Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nos abonnés savent que nos conditions sont pour argent comptant. Nous avons droit d'exiger d'eux \$3.50 au lieu de \$3 pour leur abonnement quand ils ne paient pas d'avance. L'année achève, et un grand nombre n'ont pas encore payé. Nous avons donc le droit de réclamer d'eux la somme de \$3.50. Mais nous voulons bien encore leur donner une chance de se racheter : qu'ils paient sans plus de délai et nous épargneront le trouble d'envoyer un collecteur, et nous acceptons les \$3.00. On admettra que nous ne pouvons faire plus pour les obliger et leur donner les moyens de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent.

On nous demande quelquefois de faire ceci, de faire cela, mais on oublie que, considérant la manière dont un grand nombre nous paient, nous aurions le droit de faire moins que nous ne faisons, nous donnons trop pour ce qu'on nous donne. Les journaux illustrés des autres pays comptant leurs abonnés par dizaines de mille, et publiant des annonces pour un montant considérable, sont dans des conditions bien différentes pour faire de grandes dépenses. Cependant, nous faisons plus qu'eux relativement. Nous nous proposons d'organiser un comité de collaborateurs, fort et populaire, et de faire certaines améliorations, mais il faut qu'on nous donne les moyens de faire ces changements dans l'intérêt du public. Nous espérons donc que ceux qui nous doivent vont se hâter de nous payer pour profiter de la réduction que nous leur offrons, et qu'ils vont nous envoyer d'autres abonnés afin de nous permettre d'opérer les réformes que nous avons en vue.

Les abonnés qui ont droit à la prime (c'est-à-dire ceux dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er janvier prochain) et qui ne l'ont pas encore reçue, sont priés de nous en informer de suite.

LES REPRÉSENTANTS DE LA FRANCE

M. Thors.—M. Joseph-Henri Thors est né à Amsterdam, en 1839, où il a fait de brillantes études et n'a pas tardé à se distinguer dans la carrière des affaires où l'appelaient une intelligence ouverte et la connaissance approfondie des éléments qui constituent aujourd'hui le domaine de la haute Banque.

A un âge où d'autres cherchent encore leur voie, M. Thors était appelé aux fonctions de sous-directeur d'un des établissements les plus importants de Paris, la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas. C'est là, sous la direction de M. Bamberger, dont la réputation de capacité est universelle, que M. Thors sut acquérir cette science des affaires, ce coup d'œil exercé, ce renom de prudence qui le désignent tout naturellement au choix des sommités financières de la France, lorsque, après la guerre franco-allemande, la fusion de la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas avec la Banque de Paris fut décidée.

Le nouvel établissement, qui dès lors porta le titre de Banque de Paris et des Pays-Bas, créé avec un capital de 120,000,000 francs, et administré par des hommes dont la réputation n'était plus à faire, ne tarda pas à devenir la première institution du continent, et son intervention dans toutes les grandes opérations financières des dix dernières années, à commencer par les deux emprunts de guerre français, en fut la conséquence naturelle. Nous trouvons, parmi les administrateurs, M. Dutilleul, grand officier de la légion d'honneur, ancien ministre des finances, et qui fut pendant de longues années directeur du mouvement des fonds de ce même département; M. Joubert, officier de la légion d'honneur, avec M. Goschen, actuellement ambassadeur de l'Angleterre à Constantinople, le réorganisateur des finances de l'Égypte; M. Duclerc, l'un des chefs les plus importants et les plus écoutés du parti républicain modéré; M. Stern, de la grande maison européenne de ce nom, un des jeunes financiers les plus distingués de son temps; M. le comte de Camondo, le chef de la riche et importante maison de banque de ce nom; M. Guoin, pendant longtemps président et rapporteur de la Commission du budget des Chambres françaises; M. Hentsch, président du conseil d'administration du Comptoir d'Escompte, le plus anciens des établissements de crédit, et M. Bamberger, déjà nommé, qui, avec M. Sautter, directeur, complètent la brillante phalange d'illustration financières et de capacités qui se trouvent à la tête de ce grand établissement.

Dans sa nouvelle situation M. Thors s'est trouvé activement mêlé à ce grand mouvement d'affaires, et la Banque de Paris et des Pays-Bas, en l'envoyant au Canada, a donné la preuve de tout l'intérêt qu'il compte désormais porter à ce pays en confiant à des mains aussi habiles le soin de l'éclairer sur tout ce qui peut l'intéresser ici.

M. Thors qui, pendant la guerre, n'a pas hésité à prendre les armes pour la défense de sa patrie d'adoption, a depuis lors obtenu ses titres de grande naturalisation. Il est donc doublement Français, et c'est

comme représentant de ce grand pays, qui a été longtemps notre patrie, qu'il vient parmi nous.

M. de la Londe.—M. de la Londe est un bel homme de quarante-neuf ans, gros et grand, d'une excellente figure et d'une physionomie qui dénote le meilleur caractère, un vrai gentilhomme à l'esprit droit, aux intentions loyales.

Il est issu d'une ancienne famille normande fort estimée. Son père était gentilhomme orlinaire de la maison du roi et officier de la Garde Royale sous Charles X, et son oncle était garde du corps de ce roi. Il est allié à la noble famille des de Guercheville et compte parmi ses ancêtres l'illustre madame de Guercheville, l'une des bienfaitrices et des fondatrices de ce pays.

M. de la Londe, en s'intéressant au Canada, continue donc l'œuvre de sa famille.

Il habite le château de Longueue Burchy, Seine Inférieure, près Rouens, est maire de la commune de Longueue et grand propriétaire. Il possède de grands domaines qu'il cultive avec le plus grand soin et suivant les règles de la science agricole. Il a fait beaucoup de sacrifice pour apprendre cette science et faire des expériences; il est même venu déjà dans l'Amérique du Sud pour étudier l'état de la culture.

Envoyé par la Société d'agriculture de la Seine Inférieure et chargé par le gouvernement français de faire un rapport sur les ressources agricoles et minérales du Canada, il a voulu tout voir et ne reculant devant aucunes fatigues, aucuns dangers, il s'est avancé jusqu'à six cents milles dans les immenses déserts du Nord-Ouest. Il a été émerveillé de tout ce qu'il a vu et n'a aucun doute que l'émigration et la civilisation feront de ces immenses régions les greniers de l'Europe et d'une partie de l'Amérique.

Il a la plus grande confiance dans l'avenir agricole de notre province, n'a aucun doute que l'exploitation de nos mines serait très fructueuse et considère comme certain le succès des manufactures de sucre de betterave. Nous pouvons être sûrs que sa visite au Canada et son rapport nous seront des plus utiles en France et qu'il reviendra parmi nous pour exécuter divers projets.

Puisse la France nous envoyer souvent des hommes comme M. de la Londe.

M. Gustave de Molinari.—M. Gustave de Molinari, économiste belge, est né à Liège, en 1819. Il est le fils d'un officier de l'empire, qui se fixa à Bruxelles, où il exerça la médecine homœopathique. Il alla fort jeune à Paris et commença presque aussitôt à écrire dans les journaux d'opposition les plus avancés. De retour à Bruxelles, après les événements de décembre 1851, il y fut nommé professeur d'économie, puis il devint directeur de l'*Economiste Belge*.

Depuis lors, il a été un des rédacteurs les plus assidus du *Journal des Débats*. Cet écrivain est un des économistes les plus remarquables du temps et un partisan déclaré de la liberté. "M. de Molinari, dit Michel Chevalier, est un esprit hardi. Il va droit devant lui, guidé par la logique, imperturbable ment; c'est de plus un grand travailleur. Il ne rabâche pas

des exemples que d'autres auteurs ont relevés, les généralités qui ont traîné dans tous les livres. Ses recherches lui ont fourni des faits nouveaux, des aperçus ignorés qui donnent à son livre le cachet de l'originalité, mérite rare."

C'est aux esprits de cette trempe qu'il est donné de faire avancer les sciences et de les faire accréditer. M. de Molinari a beaucoup écrit. Nous citerons de lui : *Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses*; *Études économiques*; *Histoire du tarif*; *les Fers et les Houilles*; *les Céréales*; *les Soirées de la rue Saint-Lozanne*; *Entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété*, ouvrage fort recommandable, où il embrasse l'ensemble des institutions économiques de la société; *les Révolutions et le despotisme*; *Cours d'économie politique*.

L'auteur de ce cours, dit M. J.-J. Thonisson, s'est proposé de démontrer que l'immense domaine du travail est gouverné par une loi supérieure, qui agit incessamment et avec une irrésistible puissance pour maintenir un équilibre nécessaire entre les différentes branches et les différents agents de la production. Il a voulu montrer que, sous l'impulsion de cette loi, l'ordre s'établit de lui-même dans le monde catholique, comme il s'établit dans le monde physique, en vertu de la loi de la gravitation.

C'est en se plaçant à ce point de vue très élevé que M. de Molinari, tout en résumant les leçons et les écrits des maîtres, rencontre à chaque pas des aperçus nouveaux et des déductions importantes qui lui appartiennent incontestablement en propre. Il prouve que l'équilibre naturel, dont il constate l'existence, ne manque jamais de s'établir partout où le travail et l'échange sont abandonnés à leur propre impulsion; il prouve de même que, sous le régime de la liberté industrielle et commerciale, la richesse tend à se distribuer chaque jour plus équitablement, entre les diverses classes de producteurs, comme entre les diverses catégories d'agents productifs; en un mot, il aperçoit partout une loi d'équilibre agissant incessamment pour faire régner l'ordre dans la production et la justice dans la distribution des richesses.

Dans la deuxième édition de cet ouvrage, l'auteur a ajouté une leçon sur la propriété et refait, avec de nouveaux développements, les leçons sur la part du travail et la population. Dans le second volume, on trouve des aperçus pleins d'originalité sur les problèmes de la circulation et de la consommation.

M. de Molinari a publié depuis lors : *Conversations sur le commerce des grains*; *Abbé de Saint-Pierre, sa vie et ses œuvres*; *de l'Enseignement obligatoire*; *Lettres sur la Russie*; *Napoléon III publiciste*; *Questions d'économie politique et de droit public*; *le Congrès européen*; *le Mouvement socialiste et les réunions publiques avant le 4 septembre 1870*; *les Clubs rouges pendant le siège de Paris*; *la République tempérée*, brochure dans laquelle il se prononce pour cette forme de gouvernement. En fin, M. de Molinari a publié un grand nombre d'articles dans le *Courrier Français*, la *Patrie*, le *Libre Échange*, la *Revue Nouvelle*, le *Commerce*, le *Journal des Économistes*, l'*Economiste Belge*, le *Journal des Débats*, la *Bourse du Travail*, journal qu'il a fondé avec son frère, etc. Nommé membre correspondant de l'Institut de